

DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ

DEETS - NIVEAU 6



VAE

Accessible par la Validation des Acquis
de l'Expérience

LE MÉTIER

L'éducateur technique spécialisé intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Il élabore des parcours d'insertion, met en oeuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles.

Il exerce dans tous les lieux où sont accueillis des enfants, adolescents, adultes ou adultes vieillissants en situation de handicap, de précarité, en difficulté sociale et familiale, de dépendance et/ou en souffrance physique ou psychique ou inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle ou en prévention de la marginalisation.



PRÉ-REQUIS/CONDITIONS D'ACCÈS

Diplôme, expérience :

- Etre titulaire d'un baccalauréat
- ou
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4, ou bénéficiaire d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnelles, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Inscriptions et sélection/épreuve d'admission :

La sélection se déroule en deux temps, par deux voies en fonctions de la situation personnelle des candidats :

- Candidats en terminale, néo-bacheliers, ou titulaire d'un niveau équivalent, ou n'ayant pas validé plus de deux années d'études supérieures et de moins de 26 ans, souhaitant accéder à la formation par voie directe ou par la voie de l'apprentissage : inscription à la sélection via la plateforme PARCOURSUP.
- Candidats en activité professionnelle ou sans emploi, de plus de 26 ans, ne se préinscrivent pas sur Parcoursup : s'inscrire en ligne, sur notre site internet (www.eseis-afris.eu) via le portail de préinscription, onglet 'ADMISSION / S'INSCRIRE'.

Une première évaluation de ces dossiers va donner lieu aux entretiens d'admission : épreuve orale d'une durée de 30 minutes évalue la cohérence du projet de formation, les capacités et motivations à entrer en formation.

DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site : www.eseis-afris.eu/deets

DURÉE

La formation se déroule sur **36 mois** et comporte :

- » 1 200 h de formation théorique
- » 1 960 h de formation pratique (56 semaines)

PÉRIODE

septembre n à juin n+3

LIEU

ESEIS - Site de Strasbourg

3 rue Sédillot

67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 21 19 90

strasbourg@eseis-afris.eu

Accessible aux personnes en situation de handicap

CODES

- CPF : 330269
- RNCP : 2348



TAUX :

- De réussite : 100% en 2021
- D'abandon : 33% en 2021
- De satisfaction : à venir en 2023

Autres chiffres sur notre site : www.eseis-afris.eu/deets

COÛTS

Frais de sélection : 150€

Droits d'inscription : 670€

Contribution CVEC : 92€

(Contribution à la Vie Etudiante et de Campus)

Financement de la formation, par :

- » la Région : places quotas
- » la voie de l'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation
- » la voie de la formation professionnelle : sur devis
- » le Compte Personnel de Formation (CPF)

CONTACTS

Responsable :

Frédéric STEINMANN

frederic.steinmann@eseis-afris.eu

Assistante/Secrétariat :

Tél. : 03 88 21 19 91

assistante.ets@eseis-afris.eu

CFA DE L'ESEIS

Tél. : 03 88 18 61 75

cfa@eseis-afris.eu

CONTENU

La formation est construite autour de quatre domaines de formation :

- DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé
- DF2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé
- DF3 : Communication professionnelle
- DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Formation modulaire possible : suivre un ou plusieurs DF séparément – nous contacter.

Consulter le programme détaillé sur notre site : www.eseis-afris.eu/deets

ALLÈGEMENTS/DISPENSES

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'Etat sont considérés acquis pour les titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

CERTIFICATION

- DC1 : Étude de relation éducative et mémoire de pratique professionnelle.
- DC2 : Mise en situation pratique sur site qualifiant et étude de situation.
- DC3 : Élaboration d'une communication professionnelle et analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle.
- DC4 : Dossier collectif à partir d'un questionnaire en lien avec le terrain et contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

L'APPRENTISSAGE

La formation est ouverte à l'apprentissage avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'ESEIS.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Pour plus de renseignements, contacter le CFA de l'ESEIS.